

**2018 DPE 17 DFA** Budget annexe de l'eau - Compte administratif de l'exercice 2017

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le compte administratif du budget annexe de l'eau pour l'exercice 2017. Les recettes et les dépenses de ce budget font l'objet d'un établissement de comptes suivant la nomenclature M49, applicable aux services publics de l'eau et de l'assainissement.

Ce budget, ainsi que les comptes qui y sont liés, sont annexés respectivement aux budgets et aux comptes de la ville de Paris.

Le présent projet de délibération a pour but de vous présenter l'exécution budgétaire des sections d'investissement et d'exploitation du budget annexe de l'eau.

Pour l'exercice 2017, les résultats suivants sont constatés :

En matière de recettes :	2.442.746,18 euros
En matière de dépenses :	1.969.204,21 euros
Soit un excédent de :	473.541,97 euros

Après reprise des résultats de l'exercice 2016, le résultat pour l'exercice 2017 est excédentaire de 2.930.158,92 euros.

Ces chiffres sont conformes à ceux du compte de gestion présenté par la direction régionale des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris.

1. SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement a été arrêtée en excédent à 115.334,84 euros au budget supplémentaire, soit la dernière décision budgétaire pour 2017.

1.1. Dépenses d'investissement

Aucune dépense n'a été inscrite ni réalisée au budget d'investissement au titre de l'exercice 2017.

1.2. Recettes d'investissement

1.2.1. Les recettes réelles

Aucune prévision budgétaire n'a été inscrite en recette réelle d'investissement.

1.2.2 Les recettes d'ordre

Les recettes d'ordre s'élèvent à 1.715,65 euros. Elles correspondent au reliquat d'amortissement des biens d'équipement (mobilier de bureau et postes de travail). Elles sont constatées au chapitre 040 (opérations d'ordre de transferts entre sections) et sont créditées par débit du compte 6811 (chapitre 042) en section d'exploitation.

Le montant total des recettes d'investissement s'élève à 1.715,65 euros pour l'exercice 2017. L'excédent de la section d'investissement de l'année précédente s'élevait à 113.619,19 euros.

1.3. Détermination du montant du solde d'exécution

L'exécution de la section d'investissement du budget annexe de l'eau de la ville de Paris pour l'exercice 2017 dégage les résultats suivants :

- le montant des dépenses mandatées s'élève à 0 euro ;
- le montant des recettes titrées s'élève à 1.715,65 euros ;
- le résultat de la section d'investissement 2016 est excédentaire de 1.715,65 euros.

Compte tenu de l'excédent constaté au compte administratif 2016 (113.619,19 euros), le résultat cumulé de la section d'investissement à la clôture de l'exercice 2017 est excédentaire de 115.334,84 euros.

Conformément à l'instruction comptable M49 relative aux services d'eau et d'assainissement, ce résultat sera repris dans le cadre du budget supplémentaire de l'exercice 2018 en section d'investissement (R001).

2. SECTION D'EXPLOITATION

La section d'exploitation a été arrêtée en dépenses et en recettes à 4.784.027,76 euros à la dernière décision budgétaire pour 2017, soit le budget supplémentaire.

2.1. Dépenses

Les dépenses de l'exercice 2017 s'élèvent à 1.969.204,21 euros.

2.1.1. Les dépenses réelles

Le montant global des dépenses réelles s'élève à 1.967.488,56 euros. L'exécution de ces dépenses est la suivante :

- 786.380,93 euros pour les charges à caractère général (chapitre 011) ;
- 662.305,63 euros pour les charges de personnel (chapitre 012) ;
- 5.016,00 euros pour les autres charges de gestion courante (chapitre 65) ;
- 513.786,00 euros pour les charges exceptionnelles (chapitre 67).

Pour les charges à caractère général (chapitre 011), l'essentiel des dépenses porte sur les postes suivants :

- la sous-traitance générale (nature 611), pour 148.144,23 euros, qui correspond aux prestations d'analyses d'eau réalisées par la régie Eau de Paris ;
- les études et recherches (nature 617), pour un total de 167.768,41 euros comprenant :
 - l'étude relative aux bateaux-stationnaires situés en Seine en amont de la prise d'eau de Suresnes et à la préconisation de solutions d'assainissement, pour 6.618,61 euros,
 - une participation à l'Observatoire des Polluants Urbains (OPUR), pour 20.000 euros,
 - l'étude sur la trajectoire financière et l'évolution du modèle économique d'Eau de Paris pour 35.044,80 euros,
 - la convention de recherche PIREN Seine, avec l'université Pierre et Marie Curie, sur les conditions de gestion durable des ressources hydriques du bassin versant de la Seine pour 20.000 euros;
 - 86.105 euros pour une étude de scénarii de coopération des services publics d'eau potable dans le cadre métropolitain.
- les concours divers aux associations dans le domaine de l'eau (nature 6281) pour un total de 25.676,50 euros.
- les remboursements de frais généraux au budget général et au budget annexe de l'assainissement (nature 6287), 426.824,74 euros en 2017, qui se décomposent en :
 - 183.340 euros de remboursement au budget général des frais d'encadrement de la direction de la propreté et de l'eau et des directions supports,
 - 243.484,74 euros de remboursements de frais au budget annexe de l'assainissement qui correspondent à différentes charges supportées par ce dernier pour le compte de la section de la politique des eaux.

Les autres charges à caractère général s'élèvent à 17.967,05 euros.

Les restes à réaliser sur le chapitre 011 s'élèvent à 201.424,24 euros. Ils correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31 décembre 2017 et seront repris au budget supplémentaire 2018.

Les charges de personnel (chapitre 012) pour 2017 s'élèvent à 662.305,63 euros contre 562.559,65 euros en 2016.

Le chapitre 65, nature 658 fait apparaître un montant de 5.016 euros correspondant à la cession de droits d'auteur des créateurs de la conception graphique et de la mise en page du rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement (RPQS eau).

Un montant de 513.786 euros a été dépensé en « subventions exceptionnelles de fonctionnement » au chapitre 67 (compte 6743), qui correspond pour l'essentiel à des projets de solidarité internationale. Un montant de 443.786 euros a en effet été alloué à ce titre à des associations :

- le solde d'un montant de 25.000 euros de la subvention à MORIJIA pour son projet wash-colibri d'accès durable à l'eau potable et à l'assainissement de base pour les populations de la commune de Nobéré (Burkina Faso) et 35.000 euros pour la 1^{ère} tranche de poursuite de son projet d'accès à l'eau, l'assainissement et la gestion durable des déchets ménagers ;
- un paiement de 15.000 euros pour la réalisation du projet de l'ONG EAU VIVE pour l'accès durable à l'hygiène et à l'assainissement des populations de quatre communes rurales du Burkina Faso ;
- la 3^{ème} tranche de la subvention, d'un montant de 34.000 euros, versée à l'ONG INTER AIDE pour son projet d'amélioration des pratiques d'hygiène, de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement et aux services de maintenance des ouvrages des communes rurales des districts de Momba, Nacama-a-Velha, Monopa, Mossuril et Nacarôa (Mozambique) ;
- la 2^{ème} tranche et le solde de la subvention, d'un montant de 15.000 euros, attribué à l'ONG ICD-Afrique pour son projet d'accès à l'eau potable et l'amélioration de l'assainissement à Koussanar (Sénégal) ;
- la 2^{ème} tranche et le solde de la subvention attribuée à l'ONG Initiative Développement pour son projet d'amélioration de l'accès à l'eau et à l'assainissement dans les communes de Saint-Louis du Nord et de l'Ile de la Tortue à Haïti (119.305 euros) ;
- les 2^{ème} et 3^{ème} tranches ainsi que le solde anticipé de la subvention de l'ONG Kynarou pour son projet Watsan d'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans les villages de Manikapuram AD colony, Manikapuram, Ayyanapuram et Asaripatty dans l'Etat du Tamil Nadu en Inde (88.481 euros) ;
- la 2^{ème} tranche de la subvention attribuée à l'ONG Eau et Vie pour son projet d'amélioration des conditions de vie de deux mille familles du bidonville de Railway Hospital Colony à Chittagong au Bangladesh (30.000 euros) ;
- la 1^{ère} tranche de la subvention à l'ONG Comité français de soutien au GK SAVAR pour son projet d'accès à l'eau potable et d'assainissement dans la zone cyclonique des Sundarbans au Bangladesh (12.000 euros) ;
- le versement de 20.000 euros à l'ONG IDO pour son projet d'accès à l'eau potable des populations des provinces du Logone (Tchad) ;

- 38.000 euros attribués à l'ONG AQUASSISTANCE pour son projet d'alimentation en eau potable et d'assainissement dans la commune rurale de Guélodé (Sénégal) ;
- 12.000 euros à l'ONG ADSCAL pour son projet d'eau et d'assainissement dans le village d'Agnam Lidoubé (Sénégal).
- Un versement de 20.000 euros a été effectué, dans le cadre de la coopération décentralisée, à la municipalité de Jéricho au titre de la convention passée avec la ville de Paris pour le renforcement de l'alimentation en eau des quartiers Sud.

Sur le poste 6743, ont été également financés : 30.000 euros versés à l'association Partenariat Français pour l'Eau (PFE) pour ses deux projets « Fonctionnement 2017 » et « Forum mondial de l'eau Brasília 2018 », 15.000 euros versés à l'association Coordination Eau Ile-de-France pour ses deux projets « Université de l'eau bien commun » et « Quartier eau du village des alternatives 2017 à Paris », 3.000 euros versés à l'association Surfrider Foundation Europe pour son projet « caravane Seine », 2.000 euros attribués à l'association France libertés pour son projet « Promotion du droit à l'eau à Paris et en France ».

2.1.2. Les dépenses d'ordre (Chapitre 042)

Ce chapitre comprend uniquement la dotation aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, dont le montant s'élève à 1.715,65 euros. Parallèlement, la section d'investissement a été créditée, en recettes, du même montant.

2.2. Recettes

Les recettes constatées atteignent 2.441.030,53 euros, soit 100% des recettes escomptées pour l'exercice 2017.

Elles sont constituées uniquement du produit de la « part communale » (nature 70681), dont le taux a été maintenu au 1^{er} janvier 2017 à 0,015 euro HT par mètre cube.

2.3. Détermination du montant du résultat et de son affectation

L'exécution de la section d'exploitation du budget annexe de l'eau se présente au total de la manière suivante :

- le montant des dépenses mandatées s'élève à 1.969.204,21 euros ;
- le montant des titres de recettes émis s'élève à 2.441.030,53 euros ;
- le résultat de l'exercice 2017 de la section d'exploitation est excédentaire de 471.826,32 euros.

Compte tenu de l'excédent cumulé à la fin de l'exercice 2016, de 2.342.997,76 euros, le résultat cumulé de la section d'exploitation à la clôture de l'exercice 2017 est excédentaire de 2.814.824,08 euros. Cet excédent sera inscrit en recettes de la section d'exploitation (R002) au budget supplémentaire de l'exercice 2018.

Je vous demande donc d'arrêter le compte administratif du budget annexe de l'eau pour l'exercice 2017.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris